

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23080
---	--	----------------------------

SEANCE du : 24 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée 296 BP N°94 et 145, située 18, Rue Du Palveau - Saint Sauveur, commune de BRESSUIRE (79300), à la société VALOCÎME SAS.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 193 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** le principe de changement de locataire.
- **DE DONNER** en location pour une durée de 12 ans à effet du 15/07/2032, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 193 m² environ sur la parcelle cadastrée 296 BP N°94 et 145.
- **D'ACCEPTER** le montant de l'indemnité de réservation de 1 800 € (200 € versés à la signature + 8 x 200 €/an).
- **D'ACCEPTER** une avance de loyer d'un montant de 9 000 € (1 000 € versés à la signature + 8 x 1 000 €/an), imputable à hauteur de 750 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans).
- **D'ACCEPTER** un loyer annuel de 5 000 € brut (soit 4 250 € Net de la reprise d'avance comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 0,5%.
- **D'ACCEPTER** une réévaluation du loyer annuel forfaitaire et global de 500 € suite à l'arrivée d'un nouvel opérateur.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tout document se rapportant à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20230424-DG_DEL_2023_080-DE
 Date de télétransmission : 27/04/2023
 Date de réception préfecture : 27/04/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,


Anne-Marie BARBIER


Le Maire
Emmanuelle MENARD

